



COMMUNE D'AYENT

Suite à l'évolution concernant le Coronavirus, le Conseil communal a décidé d'interdire toutes manifestations sportives ou culturelles (entraînements, cours, repas, lotos, théâtres, concert, etc...) confinées dans une salle communale ou bourgeoise et ceci jusqu'au 30 avril 2020.



Se laver soigneusement les mains.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.



En cas de fièvre et de toux, rester à la maison.



Garder ses distances.



Éviter les poignées de main.



Toujours vous annoncer par téléphone avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.